



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

Le trois juin deux mille vingt à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 27 mai 2020

**PRESENTS** : Christelle BATAILLER, Georges BUISSON-RIEUX, Elodie DOMINJON, DOMPNIER Pascal, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Pascal SIBUE, Stéphane TRUCHET.

**ABSENT** : AUGERT Fernand, ELIN Cécile

**PROCURATIONS** : AUGERT Fernand à BUISSON-RIEUX Georges, ELIN Cécile à DOMPNIER Pascal

**NOMBRE DE MEMBRES** :

- ⇒ Afférents au conseil municipal : 15
- ⇒ En exercice : 15 -Présents : 13 - Votants : 15 - Procuration : 2
- ⇒ Pour : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aimie PASCHAL

**Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire accueille M. Didier DAUPHIN, Médecin de la maison médicale des Arves (St Sorlin d'Arves et St Jean d'Arves).**

M. DAUPHIN propose de mettre en place un cabinet médical à la Toussuire, en lien avec celui des Arves.

Le Docteur GUERRA a réduit son activité depuis le mois de janvier à la suite de son départ à la retraite. Toutefois, il continue d'exercer ponctuellement son activité.

Le Docteur DAUPHIN explique qu'il est très difficile de trouver un médecin qui s'installe à l'année sur un village de montagne. Il propose une organisation similaire à la maison médicale des Arves, soit une équipe de médecins saisonniers qui tourne (garde de nuit et journée) avec une personne au secrétariat et une ou deux personnels de santé (infirmier et/ou manipulateur radio). Le Docteur DAUPHIN se chargera de la coordination de la maison médicale.

A l'intersaison le Docteur DAUPHIN pourra assurer des jours de permanence sur La Toussuire.

Un bâtiment est pressenti pour aménager le rez-de-chaussée et le sous-sol en cabinet médical.

Le conseil municipal souhaite une proposition chiffrée et détaillée du projet et des besoins.

***Ouverture de la séance du conseil municipal à 18h50***

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 28 mai 2020**

**1. Approbation de la convention de gestion foncière du périmètre de protection immédiat du captage d'eau potable entre la Commune et la 3CMA**

M. le Maire expose la demande de la 3CMA au sujet de l'application des périmètres de protection des captages d'eau exploitée sur la commune en rapport avec l'arrêté préfectoral suivant :

Arrêté préfectoral du 15 mars 2005 portant déclaration d'utilité publique pour les travaux d'alimentation en eau potable – commune de Fontcouverte-La Toussuire – captage de la Vallée Perdue, la Verdette amont, La Petite Verdette, des trios et des Gorges – Régularisation de la dérivation des eaux, mise en place des périmètres de protection.

La 3CMA exerce la compétence de production et de distribution de l'eau potable sur la commune de Fontcouverte-La Toussuire depuis le 1er janvier 2014.

La commune étant propriétaire des parcelles constituant les périmètres de protection immédiate, il est proposé de signer une convention de gestion foncière afin d'établir les obligations de chacun au vu de l'exploitation du site. M. le Maire fait lecture de la convention proposée par la 3CMA.

**Vote : à l'unanimité**

## **2. Tarification des activités sur le domaine public au cours de l'hiver 2019/2020**

M. le Maire expose que suite à la crise sanitaire et à la fermeture anticipée de la station, il s'agit d'adapter les tarifs de la saison d'hiver 2019-2020. Sont concernés : Parapente Airlines, les Motoneiges pour enfants et l'Ecole de Ski International (ESI).

La commission des finances propose de ne pas prendre en compte les nouveaux tarifs, en augmentation, qui devaient entrer en vigueur à l'hiver 2019-2020.

Les tarifs validés sont les suivants :

- Parapente Airlines : 318.00 € (au lieu de 400 €)
- Motoneiges : 470.80 € (au lieu de 600 €)
- ESI : 2 000.00 € (tarif relatif à la délibération 2020 car plus avantageux) au lieu de 2292,20 €.

Il est également décidé d'octroyer la gratuité à M. Eric LAMBERT pour l'emplacement sur le parking de Bellard pour la saison 2019-2020.

M. Sébastien ROSSAT rappelle la délibération du 17 décembre 2019 qui prévoyait une nouvelle tarification dès l'hiver 2019-2020. Cette dernière sera donc applicable à l'hiver 2020-2021.

**Vote : à l'unanimité.**

## **3. Demande d'occupation du domaine public pour la période estivale 2020 par M. RENAUDIN**

M. le Maire fait lecture de la lettre de M. RENAUDIN, qui demande l'autorisation d'exploiter son activité « Lunenz'eau Park » sur le domaine public, vers la retenue collinaire « Eriscal 2 » : restauration, plongée, pêche, jeux d'enfants. Il sera demandé la somme de 1 000€ pour la saison d'été 2020 conformément à la délibération du 17 décembre 2019.

**Vote : à l'unanimité.**

## **4. Attribution des subventions 2020**

Après avoir analysé les différentes demandes de subvention, la commission des finances propose le tableau suivant :

Amicale des Anciens Combattants	1 400 €
Amicales des Anciens Elus	500 €
Association Sportive de Fontcouverte	500 €
Coopérative Scolaire La Toussuire	1 000 €
AVEC	1 500 €
Bleuets de Maurienne	200 €
Cam Rugby	150 €
Club le Temps de Vivre	3 000 €
Foyer Rural	2 000 € + chapiteau
Association des Eleveurs de Fontcouverte	1 500 €
Halte Garderie Touss en Font + achat de matériel de plongé	90 000 €
Nautic Club	100 €
Office de Tourisme	655 630 €
Musculation	1 219 €
Régul Matous	100 €
Ski Club la Toussuire	38 000 €
Maurienne Escalade	200 €
Club des Sports Karellis	100 €
DIVERS	1 500 €

**Vote : à l'unanimité.**

## **5. Appel à cotisation de Maurienne Tourisme**

Monsieur le Maire précise que cette cotisation sera examinée par le SIVU de l'OUILLON

## **6. Projet d'achat par la commune de la parcelle n°E119 de M. GRANGEAT**

A la suite des entretiens avec M. GRANGEAT Gilles concernant l'achat de la parcelle n° E319 pour une superficie de 355 m2 située au chef-lieu, Monsieur le Maire propose de lui faire une offre complémentaire à 20.000 €. L'avis des domaines est de 17.750 €. Cette parcelle servirait à l'aménagement d'un parking au chef-lieu.

**Vote : à l'unanimité**

## **7. Election des délégués du SIVAV**

Sont candidats et élus délégués au Syndicat Intercommunal de l'Arvan et des Villards : COVAREL Bernard et DOMPNIER Pascal.

**Vote : à l'unanimité**

## **8. Informations**

### **a. Projet de la Maison Médicale**

Le bâtiment pressenti pour le projet de maison médicale est situé en face de l'entrée du jardin d'enfants de l'ESF (bâtiment THIBAUT). 298m<sup>2</sup> seraient utiles pour l'installation du projet.

M. le Maire précise que ce projet est seulement à l'étude et au chiffrage.

### **b. Jardin Enfants de l'ESI**

L'Ecole de Ski Internationale propose d'acheter la parcelle utilisée pour son jardin d'enfants, avec une convention de mise à disposition de l'ensemble de ce terrain à la commune pour l'été.

Il a été décidé lors d'une précédente séance du conseil municipal de donner un accord de principe en attendant de pouvoir procéder au métrage de cette parcelle. Le métrage sera réalisé dès que possible.

Le prix de 60 € le m2 est proposé par le Conseil municipal. Il sera soumis aux responsables de la structure.

### **c. Chemin piéton à Bellard**

Un chemin pour piéton sera créé sous le télésiège de la Médaille d'Or pour rejoindre le sommet de la Côte du Bois et poursuivre en direction du sommet de la Médaille d'Or et Bellard. Un balisage sera mis en place

### **d. Travaux au hameau de Charvin**

Le mur d'enceinte du cimetière est fortement dégradé, ainsi que les murs de la chapelle suite à des infiltrations d'eau. La difficulté réside dans l'acheminement des matériaux car le hameau et particulièrement le cimetière sont difficilement accessibles. Il est nécessaire de recourir à l'hélicoptère.

Les devis établis par la société de maçonnerie générale TRUCHET Jean-Luc sont soumis au Conseil :

34 947,60 € pour le cimetière / 4 264.80 € pour la chapelle. L'hélicoptère représente environ 6 000€ sur l'ensemble des devis.

**Vote : à l'unanimité**

## **9. Election des vice-présidents des commissions**

- Commission du Personnel : ROSSAT Sébastien
- Commission des Finances : DOMPNIER Pascal
- Commission des Travaux et de la Sécurité : MOLLARET Rolland
- Commission des Sentier, de la Signalétique et de l'Embellissement : BATAILLER Christelle
- Commission de l'Urbanisme : LAMBERT Nicolas
- CCAS : ELIN Cécile
- Commission des Ecoles : PASCHAL Aimie
- Commission des Pistes et Remontées Mécaniques : ROSSAT Sébastien
- Commission Taxe de Séjour : TRUCHET Stéphane
- Commission Agriculture et Chasse : DOMINJON Elodie

- Plan Communal de Sauvegarde : RONCO Nathalie
- Correspondant Défense : DOMINJON Elodie

#### **10. Questions diverses**

- Mme Nathalie RONCO souhaite alerter le conseil municipal au sujet de la vitesse excessive des véhicules sur la route départementale au niveau Réortier. Il est évoqué la nécessité de limiter à 50km/h au lieu de 70km/h actuellement dans la traversée de chacun des hameaux.
- Les arrêts de bus sont parfois dangereux, c'est le cas pour La Bise-Réortier du bas et La Rochette. Il est décidé d'alerter le Syndicat du Pays de Maurienne – gestionnaire du transport scolaire - et la Direction Départementale des Territoires pour revoir les aménagements actuels.
- Mme Emilie GIROUD et M. Patrick BATAILLER demandent une dérogation pour l'inscription de leur enfant Sasha à l'école de la Toussuire, son école de secteur est à l'école du chef-Lieu. Après analyse de la demande, les conseillers municipaux accordent la dérogation au vu des effectifs prévus dans les classes concernées et du domicile de M. Patrick BATAILLER situé à La Toussuire.
- Mme Claudette SIBUE demande le changement de nom de la route d'accès à son habitation et du panneau correspondant. Après une discussion sur les répercussions que ce changement engendrerait, l'ensemble du conseil municipal refuse cette demande.
- M. le Maire rappelle qu'un reversement de la dotation touristique par la 3CMA va être effectué.

Séance levée à 20h45

Le Maire,  
Bernard COVAREL

